



## Décision de radiodiffusion CRTC 2005-539

Ottawa, le 9 novembre 2005

### **Shaw Pay-Per-View Ltd.**

L'ouest du Canada

### **Renouvellement administratif**

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation terrestre de télévision à la carte de langue anglaise de Shaw Pay-Per-View Ltd., du 1<sup>er</sup> décembre 2005<sup>1</sup> au 31 janvier 2006, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. La demande de renouvellement de cette licence a été publiée le 7 juin 2005 dans l'avis public de radiodiffusion CRTC 2005-55. Toutefois, le Conseil ne pourra pas se prononcer sur cette demande avant que la licence n'expire.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur la demande de renouvellement dans une décision subséquente.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

<sup>1</sup> La licence était renouvelée jusqu'au 30 novembre 2005 dans *Renouvellement administratif*, décision de radiodiffusion CRTC 2005-422, 18 août 2005.